

DOSSIER

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SOMMAIRE DU DOSSIER



Évaluation des risques professionnels

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ. L'identification, l'analyse et le classement des risques permettent de définir les actions de prévention les plus appropriées, couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. L'évaluation des risques doit être renouvelée régulièrement

Qu'est-ce que l'évaluation des risques professionnels ?

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) consiste à identifier les risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles. Elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

L'EvRP est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un "document unique". Ce document est mis à la disposition des travailleurs, des membres du comité social et économique (CSE), du service de prévention et de santé au travail de l'inspecteur du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ainsi que des inspecteurs de la radioprotection.

Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

L'évaluation des risques professionnels figure parmi les principes généraux de prévention énoncé dans le Code du travail : (articles L.4121-2 et L.4121-3). Celle-ci englobe des actions d'identification et de classement des risques et aussi de mise en place d'actions de prévention. Ces actions ne dispensent pas l'entreprise de mettre également en œuvre des mesures correctives immédiates.

L'EvRP constitue l'un des principaux leviers de progrès dans l'entreprise. Elle lui est utile puisqu'elle peut contribuer à améliorer son fonctionnement tout au long de son évolution, en consolidant la maîtrise des risques avérés mais également en pointant l'apparition de risques à effets différés ou de nouveaux risques, en particulier ceux qui sont liés aux nouvelles organisations (recours plus fréquent à des CDD, intérim, flux tendus...) ou à de nouveaux procédés industriels.

La santé et la sécurité des salariés ne doivent donc pas être dissociés du fonctionnement de l'entreprise (choix techniques, organisation du travail, mobilisation des compétences, formation...). La mise en place d'une démarche de prévention contribuera à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan humain et économique.

Cadre juridique

En France, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (article L. 4121-1). Conçue comme une véritable "boîte à outils", cette disposition générale prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention, bâties sur des principes généraux qui doivent aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention (article L. 4121-2). Figurant au nombre de ces principes généraux, l'évaluation des risques constitue un élément clé de cette démarche. Elle en est le point de départ et permet, dans un environnement à évolution rapide, de choisir des actions de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions complètes qui ne soient pas uniquement "techniques".

Les résultats de l'évaluation doivent être transcrits dans un "document unique" (articles R. 4121-1 et suivants). L'absence de formalisation des résultats de l'évaluation des risques dans un « document unique » est passible d'une amende de 1500 euros (doublée en cas de récidive).

La circulaire n° 6 de la Direction des relations du travail du 18 avril 2002 est venue apporter des éléments utiles pour élaborer le document unique d'évaluation des risques.

Risque, danger, exposition : de quoi parle-t-on ?

La confusion persiste entre les termes danger, exposition, risque et dommage. Des travaux de l'INRS explicitent ces définitions.

- Le **danger** est la propriété intrinsèque d'un produit, d'un équipement, d'une situation susceptible de causer un dommage à l'intégrité mentale ou physique du salarié.
- Le **risque** est « une notion abstraite, inobservable directement, une catégorie de statut intermédiaire entre celle des dangers et celle des dommages ». C'est un événement à venir, donc incertain. Cette incertitude est fondamentalement irréductible mais elle est plus ou moins grande selon la qualité des informations disponibles. La définition suivante semble faire l'unanimité : le risque est l'éventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il est exposé. Deux composantes caractérisent le risque :

- o La probabilité de la survenance d'un dommage liée à la fréquence d'exposition et/ou la durée d'exposition au danger et la probabilité d'apparition du phénomène dangereux,
- o La gravité du dommage.
- **Le dommage** est un évènement non souhaité.

Principes de l'évaluation

La démarche d'évaluation des risques s'appuie sur des principes contribuant à sa réussite et sa pérennité :

- **Afficher sa volonté de réaliser une évaluation des risques**

Lors de l'étape de préparation de l'évaluation, le chef d'entreprise s'engage sur les objectifs, les moyens et les modalités d'organisation et de communication.

- **Choisir les outils d'évaluation qui sont adaptés à son entreprise**

Plusieurs techniques, outils et guides-modes d'emploi existent. Cependant, l'employeur choisira celle ou celui qui est adapté à la taille de son entreprise, sa culture, la nature de ses activités...

- **S'organiser pour être autonome**

La réalisation en interne de l'évaluation des risques est à privilégier. Néanmoins, l'employeur peut s'appuyer sur des aides extérieures. Cette autonomie permet au chef d'entreprise de :

- Rester maître des décisions garantissant la maîtrise des risques,
- Contribuer à l'appropriation de la démarche par l'encadrement et les salariés.

- **Associer les salariés**

Les salariés sont les premiers concernés par les risques professionnels auxquels ils sont exposés. L'identification des risques, le classement des risques et les propositions d'actions de prévention font l'objet d'échanges avec les salariés et/ou leurs instances représentatives.

- **Décider des actions de prévention.**

L'EvRP est avant tout utile pour l'entreprise. Elle conduit à choisir des actions de prévention appropriées.

Note : L'employeur doit désigner, un ou plusieurs **salariés compétents** pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise. A défaut, si l'entreprise ne peut organiser cette activité, il peut faire appel, après avis du comité social et économique, notamment, aux Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) du service de prévention et de santé au travail interentreprises (SSTI) auquel il adhère ou aux IPRP enregistrés auprès de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). (**L. 4644-1 du Code du travail**)

Outils OiRA d'évaluation des risques pour les TPE

Afin d'aider les petites entreprises à faire leur évaluation des risques, l'INRS développe des applications informatiques sectorielles dans un logiciel appelé OiRA. Ces outils en ligne très simples d'utilisation guident l'utilisateur dans sa démarche d'évaluation des risques et lui proposent des solutions de prévention adaptées à son métier pour construire son plan d'action.

En savoir plus sur les outils OIRA

Comment évaluer les risques professionnels ?

La démarche d'évaluation

La démarche d'évaluation est une démarche structurée selon les étapes suivantes mettant en œuvre différents outils :

- 1 | Préparer l'évaluation des risques
- 2 | Identifier les risques
- 3 | Classer les risques
- 4 | Proposer des actions de prévention



© A. Geraud/INRS

1- Préparer l'évaluation des risques

Préparer l'EvRP consiste à définir le cadre de l'évaluation et les moyens qui lui sont alloués, préalablement à son déroulement.

Après avoir créé un groupe de travail, c'est lors de cette phase de préparation que sont définis :

- L'organisation à mettre en place : désignation d'une personne ou d'un groupe qui coordonne et rassemble les informations et pilote la démarche,
- Le champ d'intervention (aussi nommé "unité de travail" (voir ci - dessous)),
- Les outils mis en œuvre pour l'évaluation (documents, grilles, check-lists, logiciels spécifiques...),
- Les moyens financiers,
- La formation interne nécessaire,
- La communication.

Les unités de travail

La circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002 précise la notion d'unité de travail. L'unité de travail, ce n'est pas nécessairement un poste de travail, une fonction, une activité, un processus mais bien une situation de travail dans laquelle un ou des salariés, avec une ou des fonctions différentes et en charge d'activités différentes, est (sont) exposé(s) à un même danger.

La notion d'Unité de Travail (UT) ne doit pas conduire à développer une approche purement analytique (type « poste de travail »), fastidieuse, coûteuse et peu exploitable en termes de décisions car non globale.

En revanche, cette notion trouve un intérêt si elle décrit des ensembles homogènes de situations d'expositions à des dangers. Sur la base d'une cartographie des conditions similaires d'exposition, les unités de travail peuvent être ainsi définies et structurées. Elles constituent le cadre de l'analyse des risques.

A titre d'exemple, certains dangers ou nuisances (bruit, vapeurs,...) dépassent le périmètre du « poste de travail » et peuvent concerner d'autres salariés proches de celui-ci. Dans ce cas, l'unité de travail pourrait être la totalité de l'atelier de production considéré. **Voir le site de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail** (Anact).

2- Identifier les risques

Il s'agit de repérer les dangers et d'analyser les risques.

- **Repérer les dangers**, c'est mettre en évidence les propriétés intrinsèques d'un équipement, d'un agent chimique ou biologique généré par les activités ou utilisé dans les procédés de fabrication, d'une organisation du travail (travail de nuit, horaires décalés...) et susceptibles de causer un dommage à l'intégrité physique et/ou mentale des salariés. C'est également à cette étape que sont repérés les facteurs de pénibilité. (renvoi vers la rubrique pénibilité).
- **Analyser les risques**, c'est se prononcer sur les conditions d'exposition des salariés à ces dangers et aux différents facteurs de pénibilité dans l'entreprise.

Différentes méthodes d'analyses des risques existent. Il s'agit notamment :

- **Des contrôles, des vérifications**. Approches de type « normatives », elles reposent sur l'utilisation d'un référentiel. Il s'agit de porter un jugement de conformité. Elles sont constituées de questionnaires, de « check-lists », de grilles, d'audits.
- **De l'analyse des postes**. Approches de type ergonomique, elles se fondent sur l'observation du travail réellement réalisé par les personnels de l'entreprise, la documentation existante (statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles, fiches produits, fiches de données sécurité, notices de postes,...) et des entretiens. Elles peuvent être complétées si nécessaire par des mesures. Ces approches sont à privilégier dans le cadre de l'évaluation des risques.
- **De la modélisation et de calculs probabilistes**. Approches de type « sûreté des systèmes », elles sont appliquées principalement pour des systèmes techniques complexes.

3- Classer les risques

Bien que non précisée dans la réglementation, l'étape de classement des risques est essentielle dans le déroulement de l'EvRP puisque c'est une action qui permet de **passer d'un inventaire des risques à la définition d'un plan d'actions cohérent**. Le mode de classement reste à « la main » de l'employeur. Il peut s'appuyer sur l'expérience et les connaissances des salariés ou des données statistiques.

Ainsi, les deux principaux objectifs de cette étape sont :

- De débattre de priorités d'actions,
- D'aider à planifier les actions.

Les outils utilisés à cette étape sont généralement des matrices « Probabilité/gravité ».

4- Proposer des actions de prévention

Appuyées sur l'identification et le classement des risques, et après avis des instances représentatives des salariés, les actions décidées - qui seront de la responsabilité du chef d'entreprise - contribueront à alimenter le plan annuel de prévention. Pour ce faire, des groupes de résolution de problèmes peuvent être constitués.

Les actions sont choisies en privilégiant les mesures qui répondent aux 9 principes de prévention.

Le document unique



© A. Geraud/INRS

Les résultats de l'EvRP sont transcrits dans un dossier appelé « Document unique » qui contient :

- Le cadre de l'évaluation,
- La méthode d'analyse des risques choisie ainsi que les outils mis en œuvre,
- La méthode de classement choisie,
- L'inventaire des risques identifiés et évalués
- Les actions à mettre en place.

Note : Document unique et facteurs de pénibilité

L'employeur doit annexer au document unique :

- Les **données collectives** utiles à l'évaluation des expositions aux facteurs de pénibilité de nature à faciliter la déclaration, le cas échéant à partir de l'identification des postes, métiers ou situations de travail figurant dans un accord collectif de branche étendu ou un référentiel professionnel de branche homologué,
- La **proportion de salariés exposés** à ces facteurs au-delà des seuils. (article R.4121-1-1)

Il est essentiel de conserver ces éléments pour assurer :

- la cohérence dans la démarche d'évaluation, qui est dynamique et évolutive.
- le suivi et la pérennité de l'action d'évaluation des risques dans l'entreprise, en particulier lors de la mise à jour du document permettant de :
 - faire un bilan des actions réalisées,
 - d'améliorer de façon régulière la prise en compte des risques,
 - de pouvoir faire émerger des risques moins évidents lors d'aménagements importants,
 - de prendre en compte l'évolution des règles relatives à la santé et la sécurité au travail, la survenue d'accidents ou d'incidents...

La brochure pratique éditée par l'INRS Évaluation des risques professionnels. Questions-réponses sur le document unique (ED 887) répond aux questions les plus courantes. Elle donne quelques repères pour l'élaboration de ce document unique qui doit satisfaire aux besoins de l'entreprise. Sont abordés :

- la forme du document unique ;
- les modalités de réalisation du document ;

- le contenu du document ;
- le suivi et la mise à jour du document ; A noter que « la mise à jour peut être moins fréquente dans les entreprises de moins de onze salariés, sous réserve que soit garanti un niveau équivalent de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat après avis des organisations professionnelles concernées » (**art. L.4121-3**).
- les autres sources documentaires internes à l'entreprise qui peuvent être utiles et le positionnement du document unique par rapport à ceux traitant spécifiquement des risques d'interférence entre les activités de plusieurs entreprises.

L'évaluation des risques et l'élaboration du Document Unique constituent les éléments caractéristiques d'un **système de management de la santé et sécurité au travail (SM S&ST)**. Ils permettront à l'entreprise de **progresser durablement** en santé et sécurité. La démarche d'évaluation des risques nécessite, de ce fait, la vérification de la mise en œuvre et de l'efficacité des actions préconisées.

Guides généraux

BROCHURE 03/2024 | ED 840



Evaluation des risques professionnels

L'objectif de cette brochure est d'aider les responsables à initier de manière simple une démarche d'évaluation des risques dans leur entreprise, en les aidant à repérer les risques et en leur proposant des exemples de mesures de prévention à mettre en oeuvre.

OUTILS EN LIGNE 02/2024



TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels

Afin d'aider les petites entreprises à faire leur évaluation des risques, réaliser leur document unique et construire leur plan d'action de prévention, l'INRS propose une collection d'outils en ligne très simples d'utilisation. Ils sont déclinés par secteur d'activité ou métier.

BROCHURE 12/2015 | ED 887



Evaluation des risques professionnels

Cette brochure a pour but de fournir des éléments de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur le document unique d'évaluation des risques

ARTICLE DE REVUE 11/2020 | DO 30



La métrologie au service de la prévention des risques professionnels

Article HST (dossier) présentant un certain nombre de techniques de métrologie utilisées en prévention.

Articles de revue

ARTICLE DE REVUE 06/2014 | TS751PAGE44



Identification des risques professionnels et mesures de prévention associées

Quelles articulations entre le document unique, le plan de prévention, le protocole de sécurité, le plan général de coordination et le plan particulier de sécurité et de protection de la santé, les documents « socles » servant à l'identification des risques professionnels et mesures de prévention associées.

ARTICLE DE REVUE 10/2022 | TS841PAGE44



Le document unique d'évaluation des risques professionnels

En vertu de son obligation générale de sécurité, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Mis à jour le 17/10/2023

Publications, outils, liens...

Une sélection de ressources et de liens utiles sur l'évaluation des risques professionnels (EVRP).

Guides généraux

BROCHURE 03/2024 | ED 840



Evaluation des risques professionnels

L'objectif de cette brochure est d'aider les responsables à initier de manière simple une démarche d'évaluation des risques dans leur entreprise, en les aidant à repérer les risques et en leur proposant des exemples de mesures de prévention à mettre en oeuvre.

BROCHURE 12/2015 | ED 887



Evaluation des risques professionnels

Cette brochure a pour but de fournir des éléments de réponses aux questions les plus fréquemment posées sur le document unique d'évaluation des risques

Guides par risques

BROCHURE 04/2019 | ED 6034



Les risques biologiques en milieu professionnel

Cette brochure a pour objectif d'inciter l'ensemble des préventeurs à intégrer de façon systématique l'évaluation des risques biologiques dans leur démarche générale de prévention des risques en entreprise.

BROCHURE 03/2019 | ED 6161



Méthode d'analyse de la charge physique de travail

La méthode d'analyse de la charge physique de travail permet de repérer et d'analyser les facteurs de risques pour l'appareil locomoteur.

Outils par secteurs d'activités

Abattoirs

Agroalimentaire

BROCHURE 07/2013 | ED 965



L'activité du mareyage

Ce guide s'adresse aux chefs d'établissements des secteurs du mareyage, et des commerces de gros de poissons, crustacés et coquillages. Il les aide à repérer les risques et à mettre en oeuvre des mesures de prévention

Aide à domicile

ARTICLE DE REVUE 06/2005 | TC 102



Evaluation et prévention des risques chez les aides à domicile

Ce dossier est l'aboutissement d'une action menée par le groupe "aides à domicile" du réseau Everest (Evaluation et veille des risques dans les petites entreprises par un réseau santé au travail). Il est composé de plusieurs parties qui peuvent être lues séparément suivant le degré de connaissance...

BROCHURE 03/2019 | ED 4298



Aide à domicile. Repérer et prévenir les risques professionnels à domicile

A l'usage des professionnels de l'aide à domicile, cette grille de repérage est un outil pratique à utiliser sur le terrain, pour identifier :
- le repérage des situations à risques les plus fréquentes,
- la sensibilisation des personnes aidées et de leur entourage à la prévention de ces risques à domicile.

A l'usage des professionnels de l'aide à domicile, cette grille de repérage est un outil pratique à utiliser par tout salarié pour évaluer les risques professionnels préalablement à toute intervention dans un nouveau domicile et régulièrement pour mise à jour ultérieure.

Transformation du Bois

- Guide d'évaluation des risques professionnels, métier du bois

BTP (par métiers)

- Guide d'évaluation des risques, couvreur (Carsat Pays de la Loire)
- Guide d'évaluation des risques, plâtrerie (Carsat Pays de la Loire)
- Guide d'évaluation des risques, plombiers-chauffagistes (Carsat Pays de la Loire)

Carrière

BROCHURE 02/2010 | ED 799



La sécurité dans les carrières

L'exploitation des carrières est l'une des activités industrielles qui paie le plus lourd tribut au risque accident du travail. Il suffit de rappeler que les taux de fréquence et de gravité des accidents avec arrêt imputables à ce secteur d'activité sont pratiquement doubles de ceux relatifs à l'ens...

Chimie

- Seirich, Système d'évaluation et d'information des risques chimiques en milieu professionnel

Coiffeurs



Evaluation et prévention des risques dans les salons de coiffure

L'évaluation des risques dans les petites entreprises pose des problèmes difficiles. Ce dossier, consacré aux salons de coiffure, ne saurait bien évidemment dispenser le médecin de sa propre évaluation des risques sur le terrain, mais il devrait faciliter la réalisation de celle-ci en soulignant les ...

► Guide d'évaluation des risques professionnels, coiffeur (Carsat Pays de la Loire)

Commerce de proximité

BROCHURE 11/2014 | ED 925



Les commerces alimentaires de proximité

Ce guide est destiné à aider les commerces alimentaires de proximité dans l'analyse et l'évaluation des risques et dans la mise en oeuvre des mesures de prévention.

► Guide d'évaluation des risques, commerces de proximité (Carsat Pays de la Loire)

BROCHURE 10/2012 | ED 6039



Entrepôts du commerce et de la grande distribution

Dans les entrepôts logistiques, les préparateurs de commandes effectuent de nombreuses tâches de manutention manuelle. Ils sont, de ce fait, les salariés les plus exposés aux risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail dans ce secteur d'activité. Ce guide, qui s'adresse à la direc...

Industries graphiques

BROCHURE 05/2013 | ED 938



Evaluation des risques professionnels

Présentation d'une démarche structurée permettant d'évaluer les risques et d'établir le document unique dans les entreprises graphiques

ARTICLE DE REVUE 01/2003 | TC 92



Evaluation et prévention des risques dans les petites imprimeries offset

L'évaluation des risques dans les petites entreprises pose des problèmes difficiles. La multitude d'entreprises ayant des activités différentes (parfois plus d'une centaine) surveillées par un même médecin du travail ne lui permet pas toujours de jouer aussi pleinement qu'il le souhaiterait son rôle ...

Hôtellerie-Restauration

BROCHURE 09/2018 | ED 880



La restauration traditionnelle

Fiches pratiques destinées à aider le restaurateur pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels dans un restaurant traditionnel

BROCHURE 06/2019 | ED 6075



La restauration collective

Ce document a pour objectif d'aider les chefs d'entreprise, exploitants et gérants des établissements de restauration collective à identifier les risques professionnels dans leurs établissements afin qu'ils puissent mettre en place des moyens de prévention.

Laboratoires

BROCHURE 02/2024 | ED 6048



Laboratoires d'analyses de biologie médicale

Cette brochure propose des outils d'évaluation et des mesures de prévention des risques biologiques adaptées aux différentes situations de travail rencontrées dans les laboratoires.

Métiers de l'environnement

BROCHURE 10/2012 | ED 6133



La filière des DEEE hors lampes

Analyse des risques professionnels dans la filière de collecte et de traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : écrans à tube cathodique

BROCHURE 12/2011 | ED 6121



La filière des déchets diffus spécifiques

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets ménagers de produits chimiques, dangereux pour la santé et l'environnement. Cette brochure aide à l'analyse des risques liés aux DDS.

Pressing

► Guide d'évaluation des risques, pressing (Carsat Pays de la Loire)

Prothésiste dentaire

► Guide d'évaluation des risques professionnels, prothésiste dentaire (Carsat Pays de la Loire)

Réparation automobile

Restauration

BROCHURE 09/2018 | ED 880



La restauration traditionnelle

Fiches pratiques destinées à aider le restaurateur pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels dans un restaurant traditionnel

BROCHURE 06/2019 | ED 6075



La restauration collective

Ce document a pour objectif d'aider les chefs d'entreprise, exploitants et gérants des établissements de restauration collective à identifier les risques professionnels dans leurs établissements afin qu'ils puissent mettre en place des moyens de prévention.

► [Logiciel d'évaluation des risques en ligne Oira - Restauration traditionnelle](#)

Transport

BROCHURE 05/2022 | ED 6095



Transport routier de marchandises

Ce guide a pour objectif d'accompagner les chefs d'entreprise de transport routier de marchandises (TRM) dans une démarche d'évaluation des risques professionnels.

► [Logiciel d'évaluation des risques en ligne Oira - Transport](#)

Mis à jour le 24/11/2014